

## Mise en place de Service publics de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Communes rurales de Madagascar



**inter aide**  
Lancement et suivi de programmes concrets de développement

### Mémento à l'usage des équipes des communes rurales de Madagascar

« Comment assurer la gestion des infrastructures d'accès à l'eau potable ? »

Mise en pratique de la maîtrise d'ouvrage communale en zone rurale à Madagascar dans le secteur Eau Assainissement- Hygiène (EAH)

Document réalisé à partir de la synthèse de l'atelier - Gestion et suivi des infrastructures dans le cadre de la Maîtrise d'Ouvrage en zone rurale - organisé par Inter Aide à Mahambo, les 10 et 11 novembre 2015 dans le cadre du programme ARSA cofinancé par l'Union Européenne, et en collaboration avec le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène et les Directions Régionales concernées ainsi que les ONG Filirafina, Gret, Inter Aide, Medair et Protos.

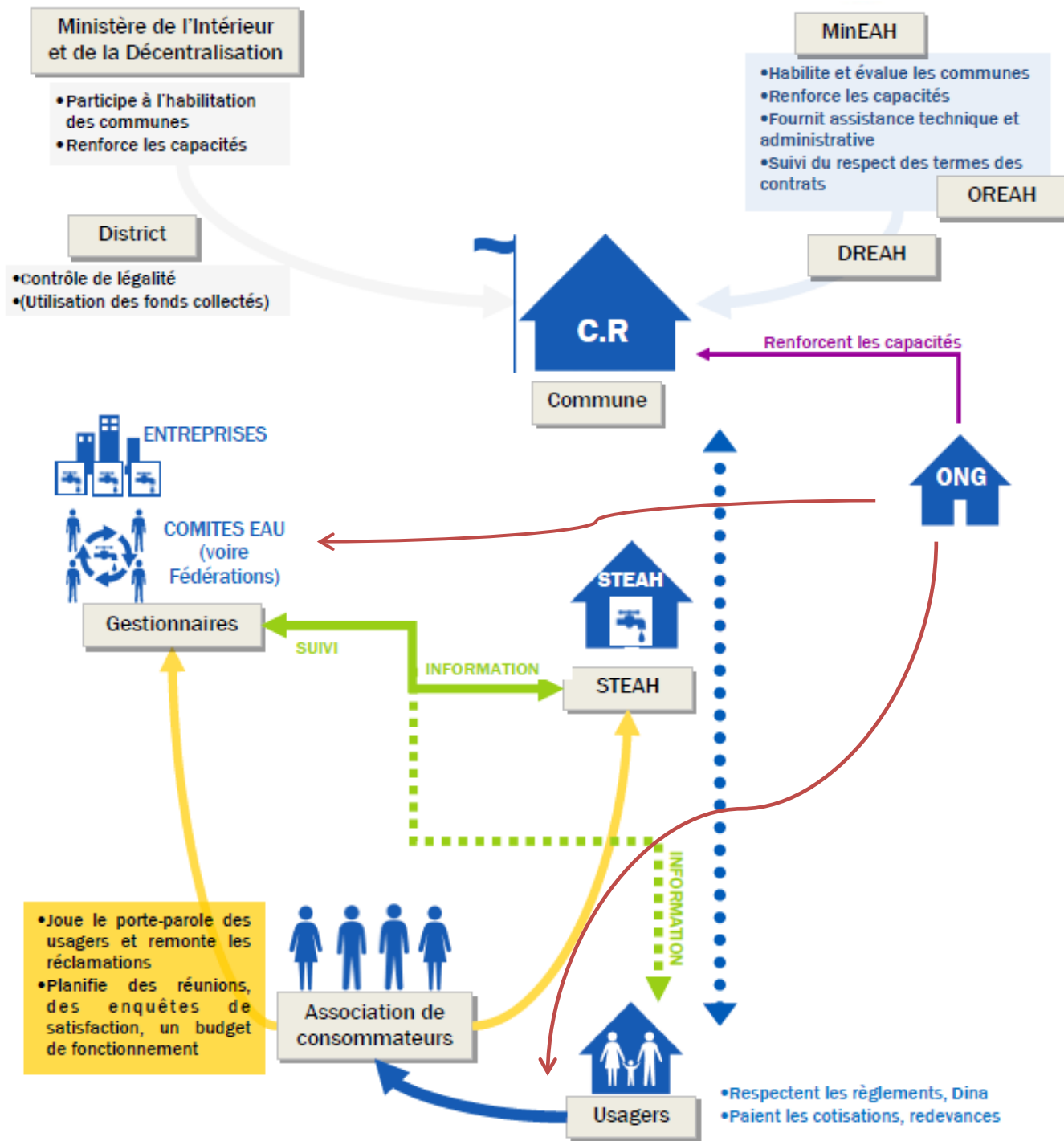
Le contenu de ce publication relève de la seule responsabilité d'Inter Aide et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue des partenaires financiers.

# Les zones d'intervention d'Inter Aide...



# A Madagascar...





Les interventions à l'échelle des **communes rurales** partenaires se font dans une démarche **d'appui à la maîtrise d'ouvrage** ce qui nécessite l'établissement du volet EAH du PCD (PCDEAH) et la mise en place de **services techniques de l'eau de l'assainissement et de l'hygiène** (STEAH).





Les étapes des actions menées dans les communes rurales suite aux demandes exprimées par les villages et à la hiérarchisation des interventions ...



Appui à la construction et réhabilitation de systèmes AEP



Sensibilisation à l'hygiène, amélioration de la couverture et promotion de l'équipement en latrines améliorées (préalable aux investissements AEP)



Une latrine et son propriétaire, village d'Ambalahena - Madagascar. Ci-contre : l'intérieur de la latrine



Exploitation; Gestion déléguée et suivi technique et financier de l'ensemble des ouvrages existants sur le territoire

La gestion déléguée à des **comités eau** ou à des **entreprises** sont 2 options possibles.

✓ Elles ne sont pas concurrentes mais adaptés à des contextes et situations différentes



### Gestionnaires communautaires



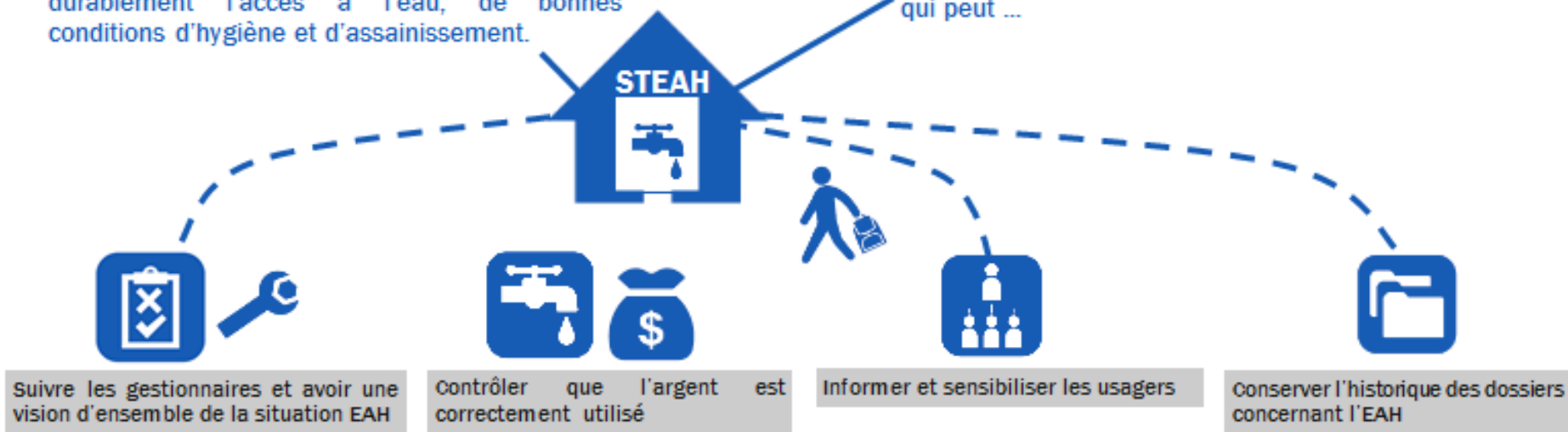
### Gestionnaires privés

Population desservie par le système	100 à 3000 usagers, village ruraux souvent enclavés	1000 usagers et plus, en général chef lieux de communes et gros bourgs
Type de système correspondant/ cout d'entretien et de maintenance	Systèmes nécessairement simples: gravitaires ou PMMH ;en général pas de traitement de l'eau (cout de production de l'eau indépendant du volume produit); entretien et maintenance courant facile pouvant être faite par des volontaires	Systèmes simples à complexe: Pompage thermique ou système gravitaires complexe, en général traitement de l'eau (cout de production de l'eau corrélé au volume produit). Entretien et maintenance complexe devant être faite par des professionnels
Type de branchement/ accès à l'eau	Puits équipés de PMMH ou Borne fontaines collectives avec éventuellement quelques branchements particuliers	Branchement particuliers ou semi-collectifs (sociaux) + quelques kiosques avec fontainiers
Facturation	Cotisation forfaitaire pour BF et Puits, collectée périodiquement par le comité eau (volumétrie pour BP)	Volumétrie y compris aux kiosques (fontainiers, vente au bidon...)
Cout pour les usagers	Souvent relativement faible Mais repose sur des bénévoles au niveau des systèmes <i>La majorité des usagers n'a pas de branchement à domicile: distance de transport.</i>	Souvent plus élevé que systèmes communautaires (en particulier au kiosques!). Vente au volume+ abonnement et frais de connexion. Le cout de production de l'eau et distribution/maintenance/ facturation est plus important mais effectuée par des professionnels.
Rôle de la commune & STEAH	Nécessité de suppléer aux faiblesses des comités-eau, suivi de la gestion et technique par le STEAH (professionnel à rémunérer)	Suivi nécessaire du délégataire :pour garantir/exiger une accessibilité/ tarification sociale et desserte publique suffisante, pour obtenir le reversement des taxes et redevance... la CR peut être sollicitée par le délégataire pour favoriser le recouvrement.

***Tous les gestionnaires délégués et tous les systèmes existants sur le territoire communal doivent être suivis par le STEAH***

= un service de la commune pour garantir durablement l'accès à l'eau, de bonnes conditions d'hygiène et d'assainissement.

= une équipe technique communale permanente qui peut ...



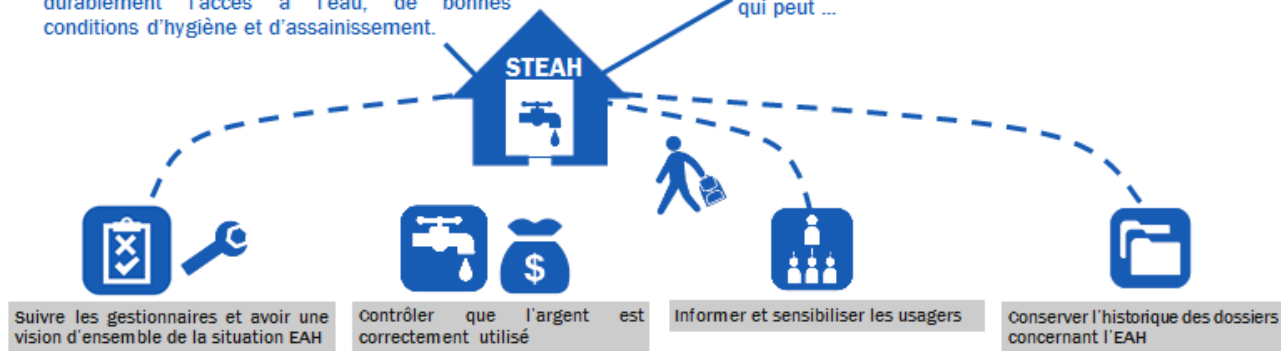
**Un Règlement communal de l'eau** explique les principales fonctions du STEAH :

- a) Le STEAH, par son suivi de la gestion et des dépenses du comité eau, garanti la transparence des comptes et prévient les risques de détournement.
- b) Le STEAH par son suivi du fonctionnement et de l'entretien des ouvrages garanti la continuité du service d'approvisionnement en eau potable.



= un service de la commune pour garantir durablement l'accès à l'eau, de bonnes conditions d'hygiène et d'assainissement.

= une équipe technique communale permanente qui peut ...



### Suivre et assurer l'entretien les ouvrages

Vérifier et appuyer les gestionnaires des ouvrages (comités eau ou entreprise) dans leurs rôles et le respect de leurs engagements pour maintenir les ouvrages en bon état .



### Contrôler et appuyer la gestion financière

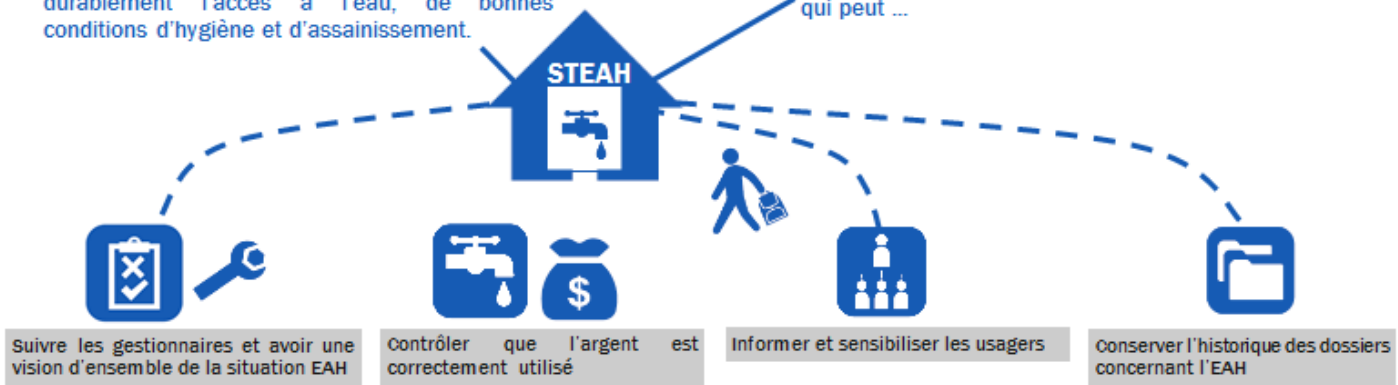
Contrôle des coûts de la gestion et de l'entretien (à la fois pour la Commune mais aussi pour les usagers). Etablir et valider des budgets annuels

*Principe de subsidiarité/ suppléance*



= un service de la commune pour garantir durablement l'accès à l'eau, de bonnes conditions d'hygiène et d'assainissement.

= une équipe technique communale permanente qui peut ...



### Suivre et assurer l'entretien les ouvrages

Vérifier et appuyer les gestionnaires des ouvrages (comités eau ou entreprise) dans leurs rôles et le respect de leurs engagements pour maintenir les ouvrages en bon état .



### Contrôler et appuyer la gestion financière

Contrôle des coûts de la gestion et de l'entretien (à la fois pour la Commune mais aussi pour les usagers).  
Etablir et valider des budgets annuels



### Arbitrer

Agir si des problèmes apparaissent : appliquer des sanctions si nécessaire (auprès des gestionnaires ou auprès des usagers).



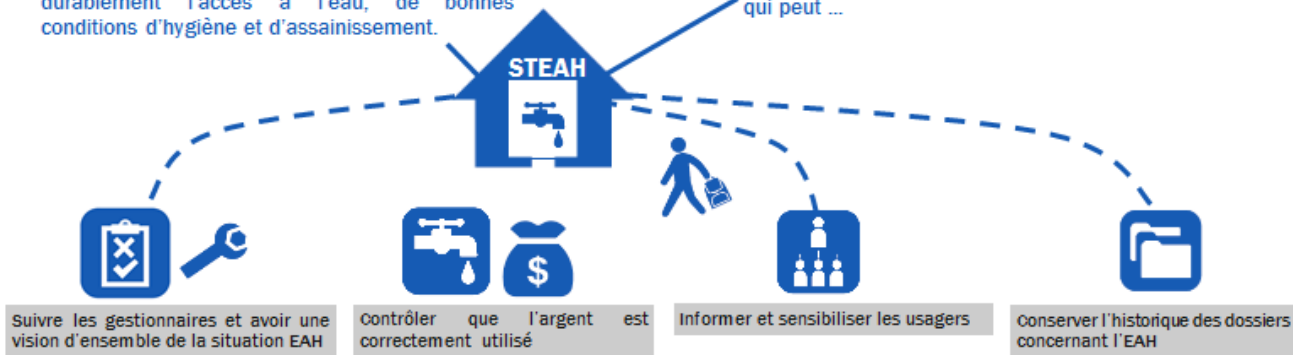
### Infomer

Informier les usagers de la situation, des décisions.



= un service de la commune pour garantir durablement l'accès à l'eau, de bonnes conditions d'hygiène et d'assainissement.

= une équipe technique communale permanente qui peut ...



## Comment financer un STEAH ?

« L'eau paye le service de l'eau »

### Gestion communautaire



+



Une partie de la cotisation des usagers dont le montant est voté par le Conseil

Redevances de la part des éventuels branchements privés

+

### Gestion privée



Redevance sur les facturations de l'entreprise (10% max.)

+

### Fonds propres



Investissement de la Commune

+ Autres recettes (service de vente de pièces détachées...)





# Mémento à l'usage des équipes des communes rurales de Madagascar pour assurer la gestion des infrastructures d'accès à l'eau potable (versions Français et Malagasy)

**Toro-lalana ho ampiasain'ny ekipa kaominaly**

« Ahoana no ahafahan'ny kaominina miantoka ny asa fanaraha-maso ny fitantanana ny fotodrafitrasa fahaizana rano fisotro madio ? »

**SOMMAIRE**

- 1 La Maîtrise d'Ouvrage Communale en zone rurale à Madagascar
  - Quelles sont les tâches d'un maître d'ouvrage ?
  - Le Service Technique de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène (STEAH)
  - Les acteurs communaux impliqués dans la gestion et le suivi des ouvrages
  - L'intégration des acteurs communaux à l'ensemble du système de suivi-suivi
- 2 Le Suivi Technique des ouvrages et de leurs gestionnaires
- 3 Le Suivi Financier des ouvrages et de leurs gestionnaires
- 4 L'entretien, l'adaptabilité et l'investissement
- 5 L'archivage et la cartographie
- 6 Le suivi budgétaire en tant que maître d'ouvrage

**faire un mémento sur la gestion des infrastructures en eau potable ?**

**FICHE n° 1**

**Le Suivi Technique des ouvrages et de leurs gestionnaires**

**FICHE n° 2**

**Le Suivi Financier des ouvrages et de leurs gestionnaires**

**FICHE n° 3**

**L'entretien, l'adaptabilité et l'investissement**

**FICHE n° 4**

**L'archivage et la cartographie**

**Suivi Technique des ouvrages et de leurs gestionnaires**

**Rôles de l'STEAH**

- « Définir et valider des fiches de suivi pour réaliser des diagnostics techniques des ouvrages, de l'implantation des communes et de la bonne utilisation des fonds. »
- « Mettre à jour les documents de suivi des ouvrages dans les communes et leur apporter conseils et recommandations, en lien avec les gestionnaires et planificateurs pour améliorer la performance et planifier pour améliorer les services. »
- « Organiser des conférences pour valider et actualiser les données. »
- « Appuyer, pour un rôle d'interface pour assurer la coordination entre les acteurs, procéder aux opérations de suivi et de gestion des ouvrages et de leur performance. »
- « Appuyer le STEAH pour gérer les comptes pour l'entretien et pour le suivi. »
- « Appuyer le STEAH pour maintenir des archives techniques (plans, photos, données, etc.) et assurer la documentation technique. »

**Rôles de l'équipe communale**

- « Être le planning de regard du STEAH. »
- « Être le planning de regard des ouvrages de suivi et de la bonne utilisation des fonds. »
- « Assurer la mise à jour des données de suivi des ouvrages communales. »
- « Assurer la mise à jour de l'information des ouvrages des communes, leur rapport aux propriétaires et à leurs recommandations et actions correctives, les actions. »
- « Appuyer le STEAH pour réaliser des diagnostics techniques et assurer le suivi des ouvrages. »
- « Appuyer le STEAH pour réaliser des diagnostics techniques et assurer le suivi des ouvrages. »

**Exemples d'outils et d'indicateurs pour le suivi technique**

**FICHE n° 5**

- Plan Communal de Développement**
- Carte de répartition de gestion**
- Tableau pour le suivi technique**
- Plan de travail annuel pour les communes**
- Plan de travail annuel pour le STEAH**
- Tableau des données**
- Tableau des indicateurs**



[www.interaide.org/pratiques](http://www.interaide.org/pratiques)

**Eau, hygiène et assainissement**

Cette rubrique présente un éventail de documents liés au domaine de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (EHA).

**Rubriques**

- Animation et sensibilisation (18 Articles)
- Assainissement (20 Articles)
- Captages et réseaux (25 Articles)
- Puits, forages et pompes (18 Articles)

**Membres et partenaires du réseau Pratiques**

- Inter Aide
- ESSOR
- Entrepreneurs du Monde
- ATA

Blog sur les activités EHA d'Inter Aide à Madagascar :

[www.interaide.org/watsan/mada](http://www.interaide.org/watsan/mada)

**inter aide** | Apport aux personnes vulnérables pour l'amélioration de l'assainissement et des pratiques de l'assainissement  
MADAGASCAR

LE PROJET ABILA | ACCÈS À L'EAU | HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT | SERVICE COMMUNAL | LENO | AUTRES ZONES / PROJETS EHA

ARCHIVES POUR LA CATÉGORIE LES ZONES ENVIRONNEMENT

Localisation des zones et liste des communes d'intervention

**Région Analanjirafa:**

- District de Fénirive Est : Mahambé, Vohilengo et Antsapa Maninger
- District de Vavatenina : Vavatenina, Maromitaly, Marharico, Ambohibe, Anjahambe, Andaribe
- District de Soanirana Iaranga : Soanirana Iaranga

SOME PHOTOS...

CARTE